



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM
du 26 septembre 2019**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h30, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riailé, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune de Teillé en séance publique sous la présidence de Madame Chantal VINDARD QUIVIGER, Présidente,

Date de convocation : 16/09/2019

PRESENTS : Jean-Pierre BELLEIL, Elodie BIARD, Yvonne CAHIER, Patrice CHEVALIER, Marie-Paule CLERET, Céline GAILLARD, Nathalie GENEIX, André GUIHARD, Christophe LEBRETON, Antoine LEPINE, Marie-Thérèse LHERIAU, André RAITIERE, Jérôme SQUELARD, Chantal VINDARD, Roseline VOISIN

ABSENTS EXCUSES : Cécile ALBERT (donne pouvoir à Céline GAILLARD), Coralie DUPAS (donne pouvoir à Yvonne CAHIER), Thierry MARCHAND, Daniel TERRIEN (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Philip SQUELARD (donne pouvoir à Chantal VINDARD)

SECRETAIRE: Jérôme SQUELARD

OBJET : AJOUT DE QUATRE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Nouveau contrat de restauration pour les accueils de loisirs signé avec le groupe CONVIVIO
- Convention avec la commune de Teillé pour la fabrication de repas pour les accueils du mercredi
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Indemnité du percepteur 2019

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'ajout de ces nouveaux points à l'ordre du jour.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

OBJET : ACTUALITES, PROJETS ET PROBLEMATIQUES DES SERVICES

Madame la Présidente avait invité les trois coordinateurs de service et leurs vice-présidents référents à présenter l'actualité de leur service, les problématiques rencontrées en ce début de rentrée scolaire, ainsi que les projets envisagés sur la fin de l'exercice et sur l'année 2020 avec les éventuelles incidences sur le prochain budget.

Chaque coordinateur a donc réalisé un diaporama d'une vingtaine de minutes mettant en avant les réalisations de son service et a pu répondre aux questions des membres du comité syndical.

Au cours de ces présentations, des projections à court et moyen terme ont été faites avec un impact sur le budget en cours et/ou le budget 2020. Celles-ci sont reprises ci-dessous :

1) Maison de Services au Public :

Proposition de créer un poste d'agent administratif contractuel à 20h/semaine, éligible au contrat aidé « Parcours Emploi Compétences ». Considérant les aides de l'état sur ce genre de contrat, le reste à charge pour le Sivom serait de 10 000€ par an.

2) Relais Assistantes Maternelles et Parentalité:

Proposition de passer d'un équivalent temps plein à 1.25 équivalent temps plein pour permettre l'augmentation des temps collectifs et pour mieux répondre aux attentes des assistantes maternelles et des familles.

Proposition de créer un poste d'animateur(trice) Parentalité contractuel à mi-temps afin d'initier des activités et coordonner des projets associant les différents partenaires dans une dynamique de co-éducation et de soutien à la fonction parentale.

3) Enfance Jeunesse :

Proposition de créer trois postes d'animateurs périscolaires contractuels à temps non-complet pour pallier aux nouveaux besoins du service face aux demandes d'inscription toujours en hausse.

Proposition pour certains agents de faire des heures complémentaires sur les mercredis pour répondre à l'ensemble des demandes des familles.

Réflexion pour 2020 :

- Monter en compétence de deux agents, qui démarreront prochainement leur formation BAFD et qui deviendraient directrice adjointe sur l'un des sites d'accueil périscolaire.
- Étendre le principe des animateurs d'accueil instauré sur les accueils de loisirs des petites vacances aux accueils de loisirs organisés l'été.
- Revoir la composition actuelle des équipes d'animation sur les séjours (2 stagiaires et 2 animateurs) en envisageant une équipe composée plutôt de 3 animateurs et un stagiaire.

Une fois ces trois présentations effectuées et sans la présence des coordinateurs des services, un débat s'engage entre élus sur les suites à donner aux différentes propositions.

Concernant la problématique actuelle du service enfance jeunesse, Madame la Présidente rappelle qu'après la réorganisation du service en 2018, tout avait été mis en œuvre pour répondre aux besoins des familles. Cette nouvelle rentrée devait donc démarrer sous les meilleurs auspices, mais le contexte a de nouveau changé avec beaucoup plus de demandes d'inscriptions, notamment chez les plus jeunes enfants, s'expliquant peut-être par :

- l'obligation légale d'aller à l'école dès 3 ans
- la diminution du nombre d'assistantes maternelles sur notre secteur
- l'obligation pour les parents d'accompagner les enfants pour la montée et la descente du car scolaire
- un faible taux de chômage

Les questions suivantes sont posées :

- faut-il répondre immédiatement aux attentes des familles ou bien attendre les prochaines échéances budgétaires ?
- Le Sivom est-il prêt à assumer ces charges de fonctionnement supplémentaires ?

Pour éclairer le débat, un point budgétaire est présenté à l'assemblée par le vice-président en charge des finances et celui-ci indique que :

- les services devraient tenir leur budget mais qu'ils ne dégageront sans doute pas d'excédent
- Le déficit de l'exercice, envisagé lors du vote du budget, sera bien présent à hauteur de 150 000€ environ
- L'excédent de fonctionnement ne pourra plus couvrir le déficit annuel d'ici deux ans.

Il est annoncé que pour maintenir les services dans leur fonctionnement annuel et prévoir les futurs développements des services, il faudra augmenter la participation des communes de manière importante. La somme de 200 000 € répartie entre les 5 communes est évoquée.

Après échanges, les élus décident :

- De répondre immédiatement aux besoins du service périscolaire
- D'attendre le débat d'orientation budgétaire pour statuer sur les besoins des autres services
- De rédiger un courrier à l'attention des conseillers municipaux des cinq communes pour leur faire part de la situation budgétaire du Sivom et l'importance de prévoir une augmentation significative de leur participation financière pour les années à venir.

OBJET : CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION CONTRACTUELS POUR LES BESOINS DU SERVICE PERISCOLAIRE

L'équipe de coordination enfance jeunesse présente à l'assemblée, l'organisation actuelle des accueils périscolaires du secteur et fait remonter les nouveaux besoins en personnel qui permettraient de répondre favorablement aux attentes des familles et d'éviter les listes d'attente pour cette nouvelle année scolaire.

Madame la Présidente, à l'issue de cette présentation, demande aux élus de se prononcer sur la création des trois postes contractuels suivants :

- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 20.44h/35 du 01 octobre 2019 au 31 août 2020**
- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 15.39h/35 du 01 octobre 2019 au 31 août 2020**
- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 4.78h/35 du 01 octobre 2019 au 31 août 2020**

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Vu les besoins du service enfance jeunesse,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : la création des trois postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps non complet présentés ci-dessus pour la période du 1^{er} Octobre 2019 au 31 août 2020.

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, liés à l'évolution des activités du SIVOM, compte tenu du retard dans les subventions d'accompagnement de certains partenaires, compte tenu de l'attente du solde des participations des collectivités adhérentes, Madame la Présidente propose au comité syndical de contracter auprès d'un organisme bancaire, l'ouverture d'une ligne de crédit pour un montant de 150.000 € destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Elle expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente et après échange de vues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Et après avoir délibéré :

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000€

Article 2 : de prendre l'engagement :

- d'utiliser cette ligne de trésorerie pour faciliter l'exécution du budget annuel,
- d'affecter les ressources procurées par celle-ci, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,
- de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Article 3 : de donner pouvoir à Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président en charge des finances pour déterminer et retenir l'offre « la mieux disante » et signer l'ensemble des documents inhérents à cette contractualisation.

OBJET : INDEMNITE DU PERCEPTEUR 2019

Mme la Présidente informe le comité syndical de la demande de Monsieur le Percepteur concernant le versement d'une indemnité totale de 430.79 € correspondant à l'exercice 2019. Compte-tenu de sa mutation en novembre prochain, celle-ci est proratisée sur 11 mois soit au final, un montant de 394.90€ pour l'exercice.

Jusqu'à présent, le SIVOM versait 50% du montant calculé par le trésorier.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du SIVOM,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à l'unanimité)

Article 1 : de renouveler le versement d'une indemnité au percepteur.

Article 2 : de verser 50% du montant calculé par le Trésorier soit 197.45 € brut.

OBJET : NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

Madame la Présidente annonce que suite à un appel d'offre, le service enfance jeunesse travaillera avec un nouveau partenaire pour la restauration des accueils de loisirs. C'est la société Convivio qui a proposé l'offre la mieux disante et elle démarrera sa prestation dès les prochaines vacances de la Toussaint.

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAIRIE DE TEILLE POUR LA FABRICATION DES REPAS POUR LES ACCUEILS DU MERCREDI GERES PAR LE SIVOM

Mme la Présidente informe le comité syndical que la commune de Teillé a délibéré favorablement sur la fourniture de repas pour les trois accueils périscolaires du mercredi gérés par le Sivom sur les communes de Joué sur Erdre, Riaillé et Teillé.

Cette prestation démarrerait à compter du mercredi 6 novembre 2019 et comprendrait la fabrication de repas en liaison chaude pour les trois sites du mercredi au prix de 4.42€ par repas.

Le transport des repas devra être organisé par le service enfance jeunesse du Sivom.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service Enfance Jeunesse,

Après en avoir délibéré, (à l'unanimité)

Article 1 : valide la prestation de service proposée par la mairie de Teillé.

Article 2 : approuve le tarif fixé par la commune de Teillé à 4.42€/repas

Article 3 : donne pouvoir à Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président en charge des finances pour signer la convention établissant les modalités de cette prestation.

OBJET : CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le vice-président en charge des services généraux rappelle que, au 1^{er} janvier 2018, chaque collectivité devait avoir débuté une évaluation des moyens d'aération de ses bâtiments municipaux recevant des enfants, en respectant les échéances suivantes :

- Avant le 1^{er} janvier 2018 : pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires.
- Avant le 1^{er} janvier 2020 : pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré.
- Avant le 1^{er} janvier 2023 : pour les autres établissements.

Conscient que chaque commune n'a pas trouvé le temps d'engager des démarches dans ce sens depuis cette date, et sachant que les services du Sivom utilise régulièrement les locaux communaux pour les besoins de notre population, il est proposé au comité sivomale :

- d'effectuer une campagne de mesures pour la qualité de l'air intérieur.
- de conduire cette démarche pour l'ensemble des cinq communes de notre secteur (collecte d'information auprès des communes : recensement des sites, recherche du prestataire ...).

Cette prestation n'est pas gratuite mais son coût serait plus facilement négociable si ce travail se faisait sur cinq communes au lieu d'une seule. Chaque commune recevrait une facturation individualisée.

Après échange, l'assemblée propose de solliciter chaque mairie par courrier pour qu'elle donne son accord et fournisse l'ensemble des éléments nécessaires à ces contrôles.

OBJET : POINT SUR LES IMPAYES DES FAMILLES

Madame la Présidente évoque le suivi des impayés des familles et le travail qu'elle effectue chaque mois avec le directeur des services pour lister les situations les plus critiques, faire des relances par téléphone ou par courrier et prévoir les suites à donner avec le Trésor Public.

Ce travail fastidieux a permis de reprendre en main certains dossiers difficiles et de voir certaines dettes disparaître. Aujourd'hui, le paiement des familles se fait beaucoup plus régulièrement et le prélèvement automatique est de plus en plus choisi comme mode de règlement.

Seules trois familles sont malheureusement exclues des services du Sivom, soit parce qu'elles n'ont jamais répondu aux sollicitations de la direction malgré plusieurs relances, soit parce que la dette est désormais devenue trop importante.

OBJET : NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE A LA GENDARMERIE

Monsieur le vice-président en charge des services généraux informe l'assemblée que le Sivom a reçu une lettre d'information de la région de gendarmerie des Pays de la Loire concernant le nouveau marché CVC (chauffage, ventilation et climatisation) effectif depuis le 1er juin 2019.

Dans ce contrat, il n'y a pas de changement pour la maintenance préventive : le locataire "Etat-gendarmerie" prend en charge l'entretien préventif annuel du matériel CVC mais pour les interventions correctives (pannes, fuites, etc...) à la charge du propriétaire, après sollicitation du commandant de brigade de gendarmerie, deux possibilités sont proposées :

- soit le propriétaire fait appel à sa société habituelle de dépannage
- soit le propriétaire fait appel au titulaire du marché qui a en charge l'entretien préventif annuel

La commission Gendarmerie du Sivom s'est réunie fin août et a décidé de faire appel à une société locale pour ce type de dépannage. La société JOULAIN, basée à Pannecé, a été choisie car elle est déjà intervenue plusieurs fois sur la chaudière.

Ces interventions devenant de plus en plus fréquentes, la commission propose également que soit prévue le débouage de l'installation de chauffage et le changement de la chaudière au budget 2020.

Le comité syndical prend acte de ces informations, celles-ci seront débattues lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'elle a participé le 24 septembre dernier, à une rencontre à l'invitation de la commune des Touches concernant le financement de leur multi-accueil. Roselyne VOISIN était également présente au titre de la commune de Joué sur Erdre.

En effet, ce multi-accueil dont la gestion est confiée à Harmonie Mutuelles, a reçu quelques demandes d'accueil occasionnel de la part de familles des communes voisines dont notamment Joué sur Erdre et Trans sur Erdre. Cette réunion avait donc pour but de voir si ces communes étaient intéressées par la réservation de quelques places sur la structure moyennant une participation financière.

Madame la Présidente, compte tenu des coûts annoncés et de la participation attendue, estime qu'il y a peu de chance que ce partenariat voit le jour.

OBJET : PROCHAINES REUNIONS

Bureau/commission finances : le jeudi 07 novembre 2019 à 19h30 dans la salle de réunion du Sivom

Comité syndical - DOB : le mardi 10 décembre 2019 à 20h30 dans la salle polyvalente de Trans sur Erdre

Comité syndical - Vote du budget : le 06 février 2020 à 20h00 dans la salle du conseil de Riaillé

Fin de la réunion à 23h30

Comité syndical du 26 septembre 2019**Signatures**

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Madame	VINDARD	Chantal	Présidente	
Monsieur	RAITIERE	André	Vice-Président	
Madame	VOISIN	Roseline	Vice-Président	
Monsieur	SQUELARD	Jérôme	Vice-Président	
Madame	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Président	
Madame	ALBERT	Cécile	Elue	donne pouvoir à Céline GAILLARD
Monsieur	BELLEIL	Jean-Pierre	Elu	
Madame	BIARD	Elodie	Elue	
Madame	CAHIER	Yvonne	Elue	
Monsieur	CHEVALIER	Patrice	Elu	
Madame	CLERET	Marie-Paule	Elue	
Madame	DUPAS	Coralie	Elue	donne pouvoir à Yvonne CAHIER
Madame	GAILLARD	Céline	Elue	
Madame	GENEIX	Nathalie	Elue	
Monsieur	GUIHARD	André	Elu	
Monsieur	LEBRETON	Christophe	Elu	
Monsieur	LEPINE	Antoine	Elu	
Monsieur	MARCHAND	Thierry	Elu	donne pouvoir à Roseline VOISIN
Monsieur	SQUELARD	Philip	Elu	donne pouvoir à Chantal VINDARD
Monsieur	TERRIEN	Daniel	Elu	donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU